

# Règlement du Prix AVA

## But

Le Prix AVA a pour but de soutenir et encourager la réflexion archivistique au sein des HES

Il récompense un travail de bachelor ou de master effectué par un-e étudiant-e de la filière information documentaire d'une HES.

## Périodicité et nature du prix

Le prix est attribué une fois par année et s'élève à CHF 600.-.

Il est remis lors de la cérémonie de remise des diplômes.

## Conditions

Le travail, rédigé en français, doit répondre au but susmentionné.

Il n'est pas nécessaire que le candidat ou le travail récompensé aient un lien avec le canton de Vaud.

Le travail est proposé au comité de l'AVA par le professeur qui l'a dirigé accompagné d'une brève présentation. Il doit être envoyé au moins 6 semaines avant la remise des diplômes, 8 semaines si l'envoi a lieu pendant la pause estivale.

L'envoi se fait au format pdf à l'adresse [ava\(at\)archivistes.ch](mailto:ava(at)archivistes.ch).

## Jury

Le comité de l'AVA choisit le travail récompensé. Pour ce faire, il s'organise librement.

Il peut renoncer à attribuer le prix sans devoir fournir de justification particulière. Il n'y a pas de voie de recours.

## Présentation du travail

L'étudiant-e distingué-e est invité-e à présenter son travail devant les membres de l'AVA lors de l'assemblée générale suivant la remise du prix.